

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1399-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 20 mai 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1399-2025 décrétant une augmentation du montant du fonds de roulement de la Ville de Granby pour porter son capital à 18 850 000 \$ ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 23 mai 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M^e Andrée-Anne Benjamin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice des Services juridiques et greffière de la Ville de Granby, certifie, ce 23 mai 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 23 mai 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M^e Andrée-Anne Benjamin